

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DÉPARTEMENT DU TARN

MAIRIE
DE
LABOULBÈNE



Code Postal : 81100
Téléphone 05 63 59 29 21

Cite par nécessité

COMMUNE DE LABOULBENE (TARN)

Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

V. Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique (CFU) est un nouveau document budgétaire qui remplace le compte administratif dressé par l'ordonnateur (Maire) et le compte de gestion dressé par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Castres. Le CFU a été voté le 22 avril 2026 à l'unanimité par le conseil municipal, hors présence du Maire/Président du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de la salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **153 426,07 €** en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel 2025 représentent **19 %** des dépenses réelles de fonctionnement et **19 %** des dépenses totales de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **131 271,93 €** en 2025.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : **62 377 €** réalisés en 2025

- Les dotations versées par l'Etat : **49 457,05 €** réalisés en 2025

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*les locations de salle et recettes du café ont représenté 18 012,55 € en 2025*).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218101186-20260422-CFU2025COM-BF

Dépenses	Montant réalisé en 2025 (en euros)	Recettes	Montant réalisé en 2025 (en euros)
Charges générales	72 607,40	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	24 444,70	Recettes des services	241

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025**

Autres dépenses de gestion courante	31 709,36	Impôts et taxes	85 710,61
Dépenses financières	189,47	Dotations et participations	49 457,05
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	18 012,55
Atténuation de produits	1 328,00	Atténuation de charges	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	4,86
Total dépenses réelles	130 278,93	Recettes exceptionnelles	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	993	Total recettes réelles	153 426,07
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	131 271,93	Total général	153 426,07

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218101186-20260422-CFU2025COM-BF



c) La fiscalité

En 2025, le Conseil municipal a voté le maintien des taux des impôts locaux :

- concernant les ménages

* Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 (soit 16,71%) jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Le Conseil a voté en 2025 le maintien du taux de taxe d'habitation à 16.71 % pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

* Taxe foncière sur le bâti : Suite au transfert à la commune du taux départemental de la taxe foncière sur le bâti : 46.45% (soit 16.54 % de taux communal maintenu + 29.91 % de taux départemental)

* Taxe foncière sur le non bâti : 32.21%

- concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 16.04%

En 2025 le produit de la fiscalité locale s'élève à **62 377 €**.

d) Les dotations de l'Etat.

En 2025 les dotations de l'Etat s'élèvent à **49 457,05 € dont** 16 399 € de Dotation Globale de Fonctionnement.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025**

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant réalisé en 2025 (en euros)	Recettes	Montant réalisé en 2025 (en euros)
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	0
Remboursement d'emprunts	9 972,04	FCTVA/ Taxe aménagement	8 059,81
Travaux	2 460,16	Affectation du résultat de fonct.	0
Immobilisations corporelles	12 682,97	Subventions	15 403,14
Dépenses imprévues	0	(opération d'ordre entre sections) (Amortissement du réseau d'eau de Montsarrat)	993
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0		
Total général	25 115,17	Total général	24 455,95

c) Les principaux projets de l'année 2025 étaient les suivants :

- Aménagement d'un nouveau café
- Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de l'ancienne mairie
- Aménagement paysager devant le café

d) Les subventions d'investissements reçues en 2025 :

- de l'Etat : 0 €
- de la Région : 0 €
- du Département : 3 127,11 € pour le remplacement des menuiseries de la salle et 12 276,03 € pour le nouveau café.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218101186-20260422-CFU2025COM-BF



IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- Dépenses : 131 271,93 €
- Recettes : 153 426,07 €

RESULT DE CLOTURE EN FONCT EN 2024	54 676,46 €
part affectee a inv en 2025	0 €
RESULTAT NET 2025 (EXCEDENT DE FONCT.)	22 154,14 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCT. 2025 (EXCEDENT)	76 830,60 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses : 25 115,17 €
- Recettes : 24 455,95 €

(dont 0 € d'affectation du résultat)

RESULTAT DE CLOTURE EN INV EN 2024	99 387,07 €
RESULTAT NET INV. 2025 (DEFICIT D'INVESTISSEMENT)	- 659,22 €

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

**001- RESULTAT DE CLOTURE
2025**

98 727,85 €

c) Principaux ratios (réalisés 2025)

Dépenses réelles de fonctionnement / population : **736.04 €**

Produit des impositions directes/population : **354.44 €**

Recettes réelles de fonctionnement / population : **866.82 €**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 081-218101186-20260422-CFU2025COM-BF



d) Etat de la dette

Encours de la dette/population : **1.07 €** (L'unique emprunt souscrit par la commune s'est achevé au 31/12/2025)

V. Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant réalisé en 2025 (en euros)	Recettes	Montant réalisé en 2025 (en euros)
Charges à caractère général	0	Recettes exceptionnelles	0
Autres charges de gestion courante	0	Excédent cumulé reporté	
Dépenses imprévues	0	Autres produits de gestion courante (libéralités reçues)	0
TOTAL	0		0
RESULTAT DE CLOTURE EN FONCT EN 2024			19 037,70
Résultat net 2025 (excédent)			0
Résultat de clôture 2025			19 037.70
INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant réalisé en 2025 (en euros)	Recettes	Montant réalisé en 2025 (en euros)
Immobilisations en cours	0	Excédent cumulé reporté	0
RESULTAT DE CLOTURE EN INV EN 2024			66 500,00
Résultat net 2025			0
Résultat de clôture 2025			+ 66 500

Fait à Laboulbène, le 30 avril 2026.

Le Maire et Président, VIALA Didier.

